

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



### **Section Saint-Denis Plaine Commune**

Bourse du Travail – 11, rue Génin – 93200 Saint-Denis

[ldhsaintdenis93@ldh-france.org](mailto:ldhsaintdenis93@ldh-france.org) - 06 41 47 77 54

### **Suites de l'expulsion du 81, avenue Victor Hugo : soutien au collectif des habitants**

Depuis leur éviction mercredi 26 octobre de l'immeuble situé au 81, avenue Victor Hugo à Aubervilliers, qu'elles avaient investi pendant plus d'une année, 50 personnes, dont des familles, des enfants, ont été accueillies au Théâtre de la Commune où elles trouvent depuis quelques nuits un abri de fortune. Que ce lieu public dont ce n'est pas la destination puisse être porteur d'une telle solidarité met en évidence, par contraste, la faible capacité de réaction des services dont c'est la mission première d'héberger en urgence.

Des solutions doivent être apportées par les pouvoirs publics. L'expulsion *in extremis* avant la trêve hivernale ne peut servir de prétexte à l'interruption de procédures précédemment en cours pour les habitants du 81, avenue Victor Hugo. Au contraire, le relogement des 13 personnes dont les dossiers étaient en cours d'instruction par Coallia doit aboutir. Les demandes de régularisation, notamment des 21 personnes en attente comme suite aux engagements de la préfecture, doivent être examinées favorablement, de sorte que l'accès au logement devienne possible pour tous. C'est une priorité pour les plus fragiles, comme la personne enceinte et les enfants en bas âge, et les familles, dont les enfants en âge d'être scolarisés doivent pouvoir mener une scolarité la plus normale possible.

C'est aussi le rôle de l'État de relayer le constat de débordement systématique des structures d'hébergement d'urgence en Seine-Saint-Denis et donc d'accélérer la mise à disposition de places supplémentaires. Des programmes de financement ont été annoncés, ils doivent se concrétiser pour répondre à des besoins structurels, sans établir une concurrence factice entre catégories de migrants ou de réfugiés. La région parisienne, de par sa fonction administrative et économique en France, est une terre d'accueil, caractère dont elle tire son dynamisme et sa richesse. Au-delà des investissements des entreprises, son modèle économique repose sur ses habitants et leur travail, y compris celui de catégories exclues de l'accès à certains droits, comme les sans-papiers. La reconnaissance de cet état de fait doit inciter à l'intégration de tous par le logement, de manière pérenne.

Une politique d'hébergement d'urgence ambitieuse en est le premier jalon. Elle passe entre autres par la régionalisation ou la « métropolisation » de la gestion du 115, la construction de pensions-relais de petite taille partout où le diagnostic des programmes locaux de l'habitat relève des besoins et la remise en vigueur de l'obligation légale de construire dans chaque commune 10 places d'hébergement d'urgence pour 1000 habitants.

Aubervilliers, le 3 novembre 2016